

Le 6 février 2020

Au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Objet : Mémoire sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie

Monsieur le président,
Monsieur le commissaire,

Tout d'abord je tiens à vous remercier pour la haute qualité de votre travail.

Le projet d'agrandissement du site de Waste Management à Sainte-Sophie fait travailler beaucoup de monde.

Votre commission, les fonctionnaires du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le Ministère de la Santé et des Services sociaux, les municipalités et MRC concernées, le Conseil régional des Laurentides, l'organisme de bassin versant CARA, la direction générale de la CMM et j'en passe.

Nous aussi, les citoyens et les citoyennes aurons souquer fort. À l'inverse des institutions citées plus haut, les citoyens et citoyennes ont agi bénévolement et par pure conviction et désir de contribuer parce qu'ils sont les premiers affectés par un tel projet.

C'est beaucoup d'argent public et d'énergie de la part des citoyens et citoyennes ... et c'est énormément d'émission de GES.

Les avis de votre commission seront certes rigoureux et fondés.

Là où le bât blesse, c'est entre vos recommandations et le Conseil des ministres. Il existe un fossé, ou plutôt un cratère entre les avis des citoyens et citoyennes et la décision du Conseil des ministres. Ici j'exclus la députée de Mirabel qui s'est engagée avec la population de sa circonscription pour nous défendre contre un projet de mine en plein coeur de la municipalité d'Oka.

Et quel est l'espace accordé dans le débat aux élu.e.s municipaux que nous élisons pour nous représenter ?

Et nous le peuple, après s'être décarcassé à comprendre et à opiner, sans moyens autres que nos propres ressources personnelles, quel impact auront nos préoccupations et nos inquiétudes documentées, sérieuses et raisonnables sur un Conseil des ministres ?

Une grande tablée où les ministres auront la belle part, les édiles municipaux quelques reliefs. Et nous les citoyens et citoyennes affecté.e.s au premier chef, les miettes.

Sans vouloir vous offusquer, à quoi sert le BAPE ? Ou plutôt à quoi devrait servir le BAPE ? À ce que ce ne soit plus « ultimement » le Conseil des ministres qui décide seul, derrière des portes closes, de la destinée du peuple.

Le président du BAPE devrait avoir un pouvoir décisionnel sur les aspects scientifiques qui ne soient pas opposables par le conseil des ministres. Autrement dit que dans son champ de compétence scientifique, le BAPE ait le pouvoir de ramener à l'ordre un Conseil des ministres qui errerait à ce chapitre.

Finalement un BAPE ayant pour objet le BAPE ? Parce que c'est de la perte de confiance des citoyens et citoyennes dans leurs institutions qu'il s'agit.

Je vous remercie.

Lucie Massé